

Séance du : 29 juin 2015

n° 15/2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin à 18 heures,

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 19 juin 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Marie-Gabrielle DAYMIER, Nicole DURY, Catherine PUIG.
Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Michel BROUSSE, Frédéric CASTELLE, Patrick CHESNAY, Jacques DANJOU, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Michel HUGONNET, Jean-Claude LANDET, Marc MENGAUD, Jean-François PAGES, Louis PALOSSE, Christian PORTET, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL, Serge SERRANO, Marc SIE, John STEIMER, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE.

Avaient donné pouvoir :

JC.DE BORTOLI à N.CALMET, G.BRESSOLES à C.LAFFON, I.COUTUREAU à P.ESPUNY, J.DANJOU à JP.FLUMIAN, F.DEMANGEOT à C.CABROL, M.DUTECH à MC.GAROFALO, JC.GOUXETTE à A.ITIER, R.LIGNERES à D.LEGROS, P.MAUGARD à C.MALRIEU, P.DE PERIGNON à JC.CASSAN, B.STUDER à JP.POISSENOT, S.VALETTE à G.LAVIGNE.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 38

Délégués suppléants :

Mmes Colette CABROL, Nelly CALMET, Pierrette ESPUNY, Marie-Claire GAROFALO, Josiane RANCINANGUE.
Mrs Jean-Clément CASSAN, Jean-Pierre FLUMIAN, Alain ITIER, Claude LAFFON, Gérard LAVIGNE, Dominique LEGROS, Cédric MALRIEU, Jean-Paul POISSENOT, Pierre POUNT-BISET, Daniel VIENNE, Rémy ZANATTA.

Excusés :

Mme Patricia RUIZ.

Mrs Serge CAZENAVE, Pierre FRAISSE, Michel GALANT, Robert MASSICOT, Pierre MONOD, Jean-Marie PETIT, Alain ROUQUET, Marc TARDIEU, Pierre VIDAL.

Objet : Création d'un poste permanent de Rédacteur

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3 et 34,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la délibération du 13 avril 2011 relative au régime indemnitaire,

Vu la délibération du 15 décembre 2014 portant modification du régime indemnitaire,

Vu la convention conclue le 21 octobre 2013 avec l'Etat représenté par le Pôle Emploi de Villefranche de Lauragais, renouvelée le 24 octobre 2014,

Monsieur le Président rappelle que, pour faire face aux nécessités de service et notamment la poursuite du programme culturel à destination des écoles du territoire, le Syndicat Mixte a recruté un agent dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi pour une durée de 20 h hebdomadaires à compter du 01 Novembre 2013. Ce contrat a été renouvelé au 01 novembre 2014 après délibération du comité syndical.

En parallèle, le GAL des Terroirs du Lauragais piloté par la Communauté de communes Piège Lauragais Malepère, recherchait un gestionnaire suite à la mutation de la personne qui assurait ce service. Dans le cadre de la mutualisation des services entre le PETR et le GAL, il a été décidé de conforter le poste de l'agent en CAE en lui confiant cette mission (15 h assurées par la Communauté de communes Piège Lauragais Malepère).

Le programme LEADER s'étant achevé au 31 mai 2015 et il a été proposé d'étendre le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi à 35 h porté par le PETR à compter du 01 juin 2015.

La convention conclue avec l'Etat se terminant le 31 octobre 2015, il convient d'appréhender le devenir de ce poste pour assurer les nécessités de services et leurs particularités compte tenu notamment des actions à engager dans le cadre de la mutualisation du P.E.T.R. du Pays Lauragais et du GAL des Terroirs du Lauragais.

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- La création d'un poste de Rédacteur spécialité Culture, Tourisme et patrimoine à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2015 qui sera rémunéré par référence au cadre d'emploi de Rédacteur. Les crédits ont été inscrits au budget du P.E.T.R. du Pays Lauragais.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

- De définir les missions attachées à ce poste comme suit :
 - Suivi du programme du « Lauragais dans les arts » auprès des écoles
 - Gestion du GAL des Terroirs du Lauragais
 - Suivi du dossier « Pays d'art et d'histoire »
 - Tâches administratives
- D'actualiser le tableau des effectifs et de réactualiser le régime indemnitaire mis en place.

Le candidat devra justifier d'un diplôme baccalauréat + 3 années d'études dans le domaine de la Culture, du Tourisme et du patrimoine, d'une expérience en Histoire des arts, ainsi qu'une solide connaissance du programme Leader, du contexte interdépartemental du territoire Lauragais et des politiques territoriales sur les Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

Le niveau de rémunération sera fixé en référence au cadre d'emploi de rédacteur. Les crédits ont été inscrits au budget du P.E.T.R. du Pays Lauragais.

Compte tenu des besoins particuliers de service, en cas d'appel à candidature infructueux, en l'absence de candidature de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, il pourra être pourvu par voie contractuelle pour les besoins du service.

**Le Comité Syndical, Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :**

1°) – **d'AUTORISER**, en cas d'appel à candidature infructueux, en l'absence de candidature de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, le recrutement d'un non titulaire afin d'assurer la continuité du service du P.E.T.R. et la prise en charge du surcroît de travail,

2°) – **d'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte et à procéder à toute formalité pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Avignonet Lauragais, le 29 juin 2015.

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr